

		PORT DE PORT-BAIL-SUR-MER			
COMPTRE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024 (15h30-17h30)					
Date rédaction	12/2024	Lieu	Mairie de Port-Bail-sur-Mer	Version	V1
Rédacteur	DMPA/APN	Date réunion	14/11/2024		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois		Président		x	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon		Titulaire		x	
Mme Frédérique Boury		Titulaire		x	
M. Philippe Pellerin		Suppléant		x	
M. Olivier Lemaigen		Suppléant			
Représentants du conseil municipal de Portbail					
M. Francis D'Hulst		Titulaire		x	
M. René Jossic		Suppléant			x
Représentants personnels du concessionnaire					
M. Kévin Mouchel		Titulaire		x	
M. Pierrick Ledard		Suppléant			x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Arnaud Leroux		Suppléant		x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Denis Lecouillard		Titulaire			x
M. Claude Bertot		Titulaire			x
M. Laurent Navet		Suppléant			x
Représentants de l'activité plaisance					
M. Michel Dubois		Titulaire		x	
M. Frédéric Lajoie		Titulaire		x	
M. Jean-Louis Renault		Titulaire			x
M. Eric Leplongeon		Titulaire		x	
M. Alain Roumy		Titulaire			x
M. Christian Billy		Suppléant			x
M. Denis Gérard		Suppléant			x
M. Michel Oury		Suppléant			x
M. Régis Benoist		Suppléant		x	
M. Hubert Périer		Suppléant		x	
Représentants de l'activité commerce					
M. Edouard Maillet		Titulaire			x
M. Loïc Fouquet		Titulaire			x
M. Michel Traisnel		Suppléant			x
Autres participants					
M. Stéphane Gautier		Direction de la mer des ports et des aéroports		x	

Le conseil portuaire du port de Port-Bail-sur-Mer s'est réuni le 14 novembre 2024, à la mairie de la commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** remercie les membres pour leur présence puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 20 JUIN 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte rendu.

Au regard de l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Leplongeon regrette que les documents du conseil portuaire ne soient pas mis à disposition plus rapidement sur le site Manche.fr, notamment le compte-rendu.

M. Leteissier répond qu'il va y avoir une réunion avec le service communication.

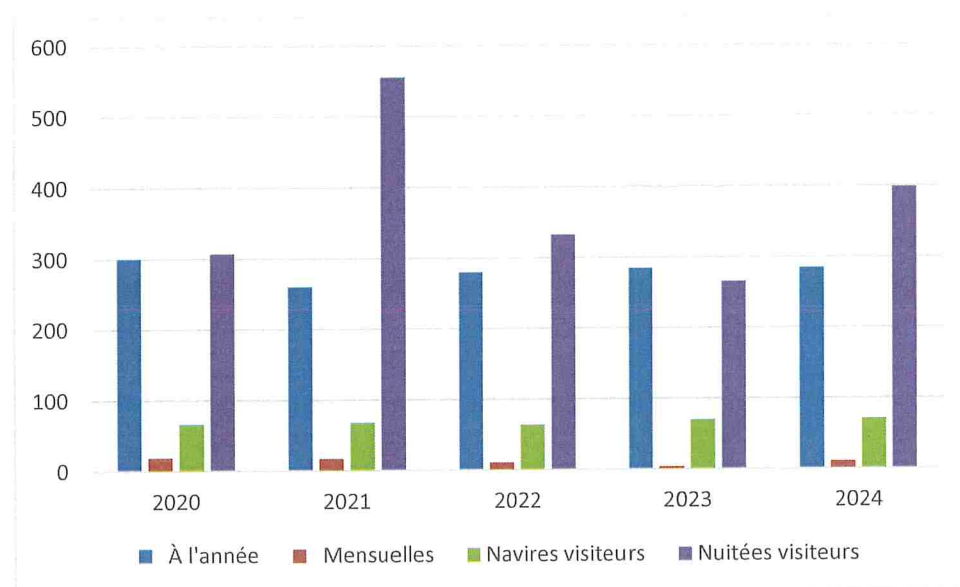
II - RAPPORT D'ACTIVITÉ PARTIEL 2024

M. Leteissier présente le rapport d'activité partiel 2024 :

- port de pêche : 3 navires en 2024 contre 4 en 2023.

- port de plaisance sur 315 emplacements, on recense 285 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 71 soit 399 nuitées. Pour mémoire, en 2023, on recensait 285 contrats à l'année et le nombre de bateaux visiteurs s'était élevé à 70 soit 266 nuitées.

M. Mouchel précise qu'il y a eu plus de nuitées en 2024 parce qu'il y a eu plus de bateaux à rester plus longtemps mais qu'il n'y a pas eu plus de visiteurs.



III - DOMAINE TECHNIQUE

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2024, et ceux prévus en 2025.

Travaux effectués en 2024 :

- Désensablement pour un montant hors taxe de 56 158,50 € HT.

Travaux et investissements prévus dans le périmètre de la concession en 2025 :

- Désensablement.
- Reprise des enrochements en pied de quai.
- Aménagement d'une aire de carénage sur la cale après rejointoiement.
- Bornes ESU/ électricité.

PORT DE PORT -BAIL-SUR-MER

Travaux

Réalisés en 2024 :

	Montant HT
- Désensablement	56 158,50 € ht

Prévus en 2025 :

	Montant HT
- Désensablement	52 000 € ht
- Reprise des enrochements pied de quai	10 000 € ht
- Aménagement aire de carénage sur cale +rejointoiement	60 000 € ht
- Bornes esu / électricité	5 000 € ht

Le gestionnaire est invité à faire un point sur ces travaux.



M. Leplongeon relate que des bateaux talonnent entre le ponton B et le ponton C en raison d'une butte de vase et qu'il n'est pas possible d'attendre encore 6 mois. Il indique que le volume de désensablement ne sera pas suffisant s'il reste constant. Il mentionne que l'intervention de la commune n'a pas pu régler le problème.

M. Lemaigen informe que le port de Port-Bail-sur-Mer est en déficit et qu'il n'est pas possible d'augmenter le volume de sédiments à retirer. Il précise qu'il a suivi les revendications du conseil portuaire sur la réalisation d'un sillon mais qu'il n'a pas eu de retour de l'association sur l'utilité de ce dernier. Le retour de la SPL des ports est que cela n'a produit aucun impact positif. Cette réalisation a généré un coût supplémentaire pour la SPL.

M. Lajoie mentionne qu'il y a des risques et demande que le conseil portuaire aide à trouver une solution au désensablement.

M. Lemaigen propose de prioriser le désensablement entre les pontons B et C mais que cela sera au détriment d'une autre zone du port.

M. Leplongeon ajoute que l'enrochement est à reprendre et demande comment cela sera fait.

M. Lemaigen répond que cela sera fait mécaniquement.

M. Dubois demande des informations sur l'aire de carénage.

M. Lemaigen explique que les petites unités pourront être carénées à Port-Bail-sur-Mer. Une bache épaisse étanche munie d'un système de récupération des eaux de carénage devrait être mis en place en 2025. Les eaux polluées seraient pompées et dirigées vers une citerne. La citerne serait vidée régulièrement sur l'aire technique de Barneville-Carteret qui dispose d'un système de traitement. Cela nécessiterait la mise en place d'un système de réservation.

Mr Lajoie demande les frais de fonctionnement pour vider la citerne vers le port de Barneville-Carteret.

M. Lemaigen répond que cela nécessiterait l'achat d'une citerne mais que les transferts seraient réalisés en régie à la SPL des ports.

IV - BUDGET : BUDGET PREVISIONNEL 2025

Budget prévisionnel 2025	N-1	%	2025	%
PRODUITS				
<i>Prestations vendues</i>	308 530	100 %	316 674	100 %
Chiffre d'affaires	308 530	100 %	316 674	100 %
Total des produits d'exploitation	308 530	100 %	316 674	100 %
CONSOMMATIONS				
Achats effectués de matières				
<i>Fournitures consommables</i>	21 000	7 %	18 000	6 %
<i>Services extérieurs</i>	95 400	31 %	110 400	35 %
Charges externes	116 400	38 %	128 400	41 %
Impôts taxes.	36 820	12 %	46 850	15 %
<i>Salaires bruts salariés</i>	35 000	11 %	37 000	12 %
<i>Charges sociales salariés</i>	11 571	4 %	14 798	5 %
<i>Autres charges de personnel</i>	18 930	6 %	24 300	8 %
Charges de personnel	65 501	21 %	76 098	24 %
Dotations amortissements	64 200	21 %	61 200	19 %
Autres charges d'exploitation	20 400	7 %	21 000	7 %
Total des charges d'exploitation	303 321	98%	333 548	105%
Résultat d'exploitation	5 209	2 %	- 16 874	- 5 %

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2025.

M. Taillebois demande l'avis du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2025.

Il est approuvé à l'unanimité.

Mme Boury demande des informations sur les charges de personnel.

M. Lemaignan indique que cela correspond aux frais de personnel du port et à la mise à disposition ponctuelle des personnels du port de Barneville-Carteret.

V - TARIFS PORTUAIRES 2025

M. Leteissier présente les tarifs 2025 et précise que la grille tarifaire est construite sur la base des indexations prévues au contrat de concessions entre le Département et la SPL des ports de la Manche. Cela engendre une augmentation moyenne des tarifs de **2,15 %** par rapport à 2024. Les tarifs 2025 ont été validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 3 septembre 2024.

M. Leplongeon souhaiterait une baisse des tarifs.

M. Lemaignan répond que le résultat d'exploitation de Port-Bail-sur-Mer n'est pas équilibré et que le port est en déficit structurel.

M. Gautier précise que les tarifs ne sont pas exactement les mêmes partout mais qu'ils sont équitables au regard des services proposés. Il ajoute que les tarifs augmentent de la même manière dans tous les ports de la Manche en raison de l'évolution de l'inflation qui n'est pas dépendante des gestionnaires de port.

M. Lajoie demande le taux de remplissage du port.

M. Mouchel indique qu'il reste 30 places disponibles.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2025.

MM Dubois et Leplongeon s'abstiennent.

Les autres membres émettent un avis favorable.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. D'Hulst souhaite des informations sur faire un sondage pour que le château d'eau de Port-Bail-sur-Mer soit repeint en blanc, pour renforcer la visibilité.

Mme Boury répond qu'il ne s'agit pas d'une dépense prioritaire et que le château d'eau appartient à l'agglomération du Cotentin. Elle souhaite savoir aussi ce qu'il en est pour l'avenir de l'estacade. Elle mentionne qu'il y a du bois stocké et elle aimerait que ça soit terminé.

M. Gautier précise que le Département a mis en attente ce projet et qu'il n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

M. Dubois demande où en est le balisage du chenal d'accès au port.

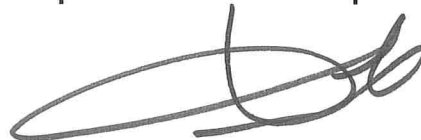
M. Leteissier rappelle que le feu qui a été installé sur la balise à proximité de l'estacade n'est pas réglementaire. Il a été posé sans autorisation et doit être démonté dans les meilleurs délais. Cette demande a déjà fait l'objet de plusieurs relances auprès du gestionnaire. Une demande de modification du balisage a été demandée auprès des phares et balises en 2021. Elle est toujours en cours d'étude au sein du service des phares et balises.

M. Gautier indique que le chenal est départemental (jusqu'à l'extrémité de la jetée submersible), et qu'au-delà, c'est le domaine de l'État. L'État indique qu'il peut autoriser le Département à le désensabler mais à ses frais. L'instruction de la demande de modification du balisage du chenal, qui avait été vue avec le service des phares et balises, n'avance pas. Il indique que la demande de modification du balisage sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission nautique.

En l'absence d'autres questions **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 21 janvier 2025

Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois